

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 13

23^e année • mercredi 25 mars 2020

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



THIERRY PORCHET

CHANTIERS DE TOUS LES DANGERS...

Les travailleurs des chantiers, comme ceux et celles de l'industrie ou encore du commerce de détail ont vécu une semaine de bouleversements face aux mesures prises afin de contenir la propagation du coronavirus. Unia était aussi au front pour faire respecter les mesures des autorités politiques et sanitaires. **PAGES 6-7-8-9**

POINT DE MIRE

L'humain avant le profit!

Sylviane Herranz

En dix jours, un véritable tsunami sanitaire et social s'est abattu sur la Suisse. Les mesures visant à empêcher le développement trop rapide de l'épidémie de coronavirus se succèdent. Vendredi passé, le Conseil fédéral annonçait l'interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes et l'obligation de maintenir un espace social de deux mètres entre chacun. Par contre, il s'est refusé à interdire le travail là où il n'est pas indispensable. Dans notre économie libérale, le profit vaut toujours plus que l'être humain... Mais l'être humain a la capacité de se révolter! Pour preuve, ces vendeuses et ces vendeurs de Migros à la gare Cornavin de Genève, ayant débrayé ce dimanche, la direction leur interdisant de porter un masque pour se protéger et protéger les clients. Ils ont obtenu

le droit de ne pas travailler dans ces conditions. Un succès pour ce personnel et pour Unia à ses côtés. Autre succès, celui de l'action «escargot» du syndicat vendredi matin au McDrive de Crissier, où des salariés entassés devaient préparer les menus sans aucun égard pour leur santé ni celle de la clientèle. Le lendemain, McDonald's Suisse annonçait la fermeture de tous les McDrive du pays. Sur les chantiers aussi, la révolte a grondé. Certains ouvriers ont cessé le travail. Le syndicat a été sur le pied de guerre toute la semaine. A Genève, grâce à cette mobilisation, les chantiers ont dû fermer vendredi. Vaud a serré la vis également, mais sans aller jusqu'à l'arrêt total, malgré les exigences et les appels au secours de nombreux travailleurs du gros œuvre, du second œuvre et de l'artisanat face au non-respect des mesures de précaution préconisées par l'Office fédéral de la santé publique. Dans les usines aussi, des protestations se sont élevées. Mais vendredi, le Conseil fédéral n'a rien fait d'autre que de cautionner la poursuite du travail sur les chantiers et dans l'industrie. Il s'agit pour lui «d'éviter» les fermetures, tout en «enjoignant» les entreprises à respecter les recommandations de la Confédération en matière d'hygiène et d'éloignement social. Recommandations qui, pourtant, sont devenues des obligations pour la population. Deux poids, deux mesures... Peut-être que de nouvelles décisions auront été prises en début de semaine, alors que

ce journal était mis sous presse. Peut-être que non. Vendredi, le Conseil fédéral a aussi appelé la Suva, notre assurance accident, à la rescousse. Rappelons qu'une des dispositions fondamentales de la Suva, c'est le droit de dire «Stop!» en cas de danger et de non-respect d'une règle vitale. «Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie ou celle de ses collaborateurs», souligne l'assurance sur son site internet. Et en ces temps de grandes incertitudes et de grands risques pour toutes et tous, ce «droit au retrait» helvétique, bien connu des salariés français, devrait être utilisé sans modération! Reste qu'avec les pressions et les menaces de licenciement, la solidarité entre collègues est essentielle, comme l'appui du syndicat dans la lutte. La semaine passée, face à la mobilisation des ouvriers de la construction et du syndicat pour la fermeture des chantiers où prévalaient des conditions sanitaires indécentes et l'absence de règles de distance, la Société suisse des entrepreneurs a attaqué Unia, en exigeant l'arrêt d'une «politique syndicale destructrice», estimant qu'il s'agissait du «plus mauvais moment pour la lutte syndicale». Or, si l'on suit les préceptes de la Suva, les consignes de la Confédération, et le bon sens, la crise actuelle montre avec acuité que la lutte syndicale est plus nécessaire que jamais. Oui, la vie des travailleuses, des travailleurs, des êtres humains doit primer sur le profit! ■

PROFIL



Sanshiro, le théâtre pour être soi.

PAGE 2

CORONAVIRUS

Le point avec Vania Alleva.

PAGE 3

SANTÉ PUBLIQUE

Sous-effectifs chroniques.

PAGE 5

PLATEFORMES

Les oubliés de la crise.

PAGE 8

LE THÉÂTRE, MIROIR DE SOI

Auteur-compositeur, metteur en scène et enseignant, Sanshiro donne des cours au Théâtre En Chantier, à Lausanne. Une passion qui l'habite depuis l'enfance

Sonya Mermoud

Il aime l'astronomie, l'unihockey, les fondues au fromage dégustées dans des endroits insolites, les trains et les bâtiments abandonnés chargés d'un vécu. Il n'aime pas l'injustice, les personnes incapables d'écouter ou encore les odeurs des réfrigérateurs... Dans cette interview un rien décalée, Sanshiro, d'origine suisse et japonaise, exprimera toutefois surtout sa passion pour les arts de la scène et son plaisir de l'enseignement au Théâtre En Chantier à Lausanne*. Comptant quelque 200 élèves âgés de 5 à 20 ans, le metteur en scène et auteur-compositeur de 44 ans, crée des pièces avec et pour ses classes. «Je demande aux jeunes ce qui les intéresse. La thématique arrêtée, le texte est adapté au fil de nos échanges.» Etapes durant lesquelles Sanshiro recourt à l'écriture de plateau, une technique où la rédaction de l'histoire prend en compte le jeu des comédiens. «C'est une démarche très interactive qui passe par des phases d'improvisation avant d'aboutir à la version finale. Les jeunes sont sans filtre, plein d'idées, indifférents au besoin de paraître. Le théâtre offre un espace non jugeant», souligne le quadragénaire à l'allure juvénile, signalant que la dernière création a porté sur la question climatique. Alors qu'une prochaine œuvre tournera autour du sujet de la mort. Expression corporelle et musique viennent enrichir les pièces de Sanshiro qui a réalisé quatre disques de rock pour enfants. «Mais aujourd'hui, je n'ai plus envie de me produire sur scène. J'ai fait le tour de la question. Et je ne suis pas bon comédien», affirme le guitariste qui considère néanmoins son instrument comme un atout dans son travail, mais aussi dans sa vie privée.

MANGAS ET PELUCHES

«Il m'aide à passer les caps difficiles, à extérioriser mes émotions. Amour, pertes d'êtres chers... je peux transposer mes sentiments dans mes compositions», affirme cet homme d'une grande sensibilité et tout en retenue quand il s'agit de se dévoiler. Une certaine timidité qui explique aussi les raisons qui l'ont poussé dans la voie artistique pour s'exprimer,

terreau fertile... En couple et père de deux enfants, le créatif cumule les projets car sinon, affirme-t-il, il s'ennuie. «J'ai tout le temps besoin d'avoir quelque chose sur le feu. J'ai peur des vacances», sourit Sanshiro qui profite néanmoins des relâches pour se rendre – une année sur deux en moyenne – au Japon. Une terre que ses parents ont quittée quand il avait 2 ans, mais avec laquelle il conserve de fortes attaches; et familiales et linguistiques, le Vaudois parlant couramment japonais. Le Pays du Soleil levant séduit aussi le voyageur en raison de ses sons et de ses odeurs. «C'est une destination très sensorielle», note Sanshiro qui se considère toutefois plus proche de la mentalité occidentale qu'asiatique. Il évoque d'ailleurs volontiers la «face sombre de l'île», se montrant notamment critique sur son système judiciaire où perdure la peine de mort. «Les Japonais sont aussi moins spontanés. Ils ont d'autres codes. Craignent de perdre la face. Le côté insulaire renforce également un certain esprit de fermeture, de repli sur soi», précise-t-il tout en confiant encore sa fascination pour les mangas qui, loin d'être réservés aux plus jeunes, «décrivent les maux de la société, dévoilent des non-dits». La nourriture du cru comme les rituels du bain intégrés à la culture nippone et facteurs de liens sociaux concourent également au plaisir de ses visites.

RACINES DANS L'ENFANCE

La vocation de Sanshiro pour le théâtre plante ses racines dans son enfance. «Je suis fils unique. Comme je me sentais un peu seul, petit, je m'amusais à inventer des histoires et à mettre en scène mes peluches pour m'occuper. Je choisisais des chansons existantes, changeais les paroles et enregistrais des cassettes», se remémore l'artiste autodidacte qui a commencé à effectuer des études de physique avant de décrocher un master en pédagogie et psychologie accompli à l'Université de Fribourg. Parallèlement alors à son cursus, le guitariste qui joue avec un groupe de copains découvre, en 1997, le monde du théâtre et rejoint une troupe. Aujourd'hui et depuis une dizaine d'années, l'indépendant consacre 80% de son temps au Théâtre En Chantier

et complète ses revenus par un travail d'enseignant à l'école primaire à Lausanne. Plus qu'un 100% pour cet hyperactif qui peine à baisser son rythme, écrit le plus souvent la nuit et mentionne, au chapitre des rêves, son souhait de disposer d'un mois de retraite et de liberté totale.

ARRÊTER LE TEMPS

«J'aimerais avoir le pouvoir d'arrêter le temps, de le dilater», confie ce passionné qui s'inquiète également de voir ses proches disparaître. «J'y pense souvent. Je me fais aussi du souci pour l'état du

monde et l'avenir de mes enfants.» Ce natif du Scorpion ne s'en estime pas moins heureux et se définit comme un être plutôt optimiste, impatient et observateur. Pas question de donner son avis tout de suite, de manière tranchée, pour cet homme qui se ressource en montagne... et dans les bains japonais mais également suédois. Il consacre aussi ses loisirs à la cuisine – qui le relie à des souvenirs maternels rassurants – et écoute volontiers de la musique électronique d'ambiance planante. Questionné sur l'animal qui le symboliserait le plus, l'artiste mentionne,

après une hésitation, un écureuil, «car il amasse les choses». «Je garde tout, dans l'idée que ça pourrait un jour être utile.» Quant à la couleur préférée de l'artiste, elle évoque l'espoir et la nature. «J'adore le vert. A 20 ans, j'avais souvent les cheveux de cette teinte», sourit Sanshiro qui a notamment canalisé sa fantaisie dans le théâtre, «cet espace où l'on peut être soi-même». ■

Informations sur: le-tec.ch

*Représentations et cours suspendus en raison de la pandémie de coronavirus.



THIERRY PORCHET

Sanshiro, modelé par les cultures suisse et japonaise, a gardé des liens avec sa patrie d'origine.



«IL FAUT SUSPENDRE LE TRAVAIL PARTOUT OÙ IL N'EST PAS ESSENTIEL»

Après une intense semaine de changements majeurs dus au coronavirus, entretien avec Vania Alleva, présidente d'Unia, sur les enjeux dans le monde du travail

Propos recueillis par Sylviane Herranz

Tout est allé très vite. Entre la décision du Conseil fédéral de fermer toutes les écoles du pays le vendredi 13 mars, puis celle de déclarer la Suisse en «situation extraordinaire» le lundi 16, avec la fermeture des restaurants, des commerces non alimentaires, des établissements culturels ou de loisirs, et l'appel à l'armée pour aider le système de santé et la sécurité, et enfin la décision de vendredi dernier de renforcer encore les mesures de protection sanitaire et d'assouplir le chômage partiel, il ne se sera écoulé qu'une semaine. Une semaine où toute l'économie du pays a été chamboulée pour faire face à l'épidémie de coronavirus qui s'étend partout en Europe. Une semaine aussi où Unia a été sollicitée par beaucoup de salariés confrontés au non-respect des mesures de protection de la santé sur les chantiers, dans les usines ou encore dans les magasins de première nécessité. A l'issue de cette semaine éprouvante, interview avec Vania Alleva, présidente d'Unia.

QUESTIONS RÉPONSES

Toute la semaine, le personnel d'Unia et les secrétaires syndicaux étaient au front pour répondre aux très nombreuses questions venant de salariés touchés par les diverses mesures prises pour contrer l'épidémie de coronavirus ou par le non-respect des directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur leur lieu de travail. Où en est-on aujourd'hui? Des centaines de milliers de personnes sont dans une situation d'urgence. On leur dit de rester à la maison autant que possible, et en même temps, ils doivent continuer à travailler dans des conditions sanitaires non adéquates et s'exposer, ainsi que leurs familles, à un risque d'infection. En plus il y a une très grande peur pour leurs moyens d'existence. Le fait que le Conseil fédéral ait pris, vendredi, une série de décisions pour assurer les sa-

laire est un pas dans la bonne direction afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales de cette crise. Mais il reste beaucoup à faire.

Est-ce que les 42 milliards promis par le Conseil fédéral seront suffisants pour couvrir les salaires de tous les travailleurs au chômage partiel ou perdant leur emploi?

C'est un premier pas. Mais il est prévisible qu'il faudra davantage d'argent, notamment pour garantir les salaires et pour un redémarrage économique après la crise. Cela dépendra de la manière dont celle-ci se développe. Pour le moment, le Conseil fédéral a honoré les revendications syndicales centrales: je salue le fait que les employés temporaires, à contrat de durée déterminée, à l'heure et les apprentis puissent bénéficier de la réduction d'horaire de travail (RHT). De plus les parents ne pouvant pas travailler car ils doivent garder leurs enfants seront aussi soutenus, par le biais des allocations pour perte de gains (APG). Aujourd'hui, notre préoccupation majeure c'est l'application des mesures de protection de la santé dans les entreprises.

Concrètement, comment le chômage partiel s'appliquera aux temporaires et aux personnes travaillant à l'heure?

L'employeur devra faire une demande de RHT aussi pour ces catégories de personnel. Dans l'hôtellerie-restauration par exemple, après la fermeture des établissements, de nombreuses entreprises ont demandé le chômage partiel pour les employés fixes mais pas pour le personnel à l'heure. Or dans cette branche, beaucoup travaillent à l'heure avec des taux très élevés. Ils ont été renvoyés à la maison sans salaire garanti. C'est une bonne chose que le Conseil fédéral ait décidé que ces travailleuses et travailleurs puissent bénéficier du chômage partiel. Par ailleurs, pour un très grand nombre de petites et moyennes entreprises, il reste le problème des liquidités. Les décisions prises hier (vendredi, *ndlr*) sont un soutien et nous verrons si cela permettra vraiment de répondre au problème du paiement des salaires.



L'heure est grave, insiste Vania Alleva, présidente d'Unia et vice-présidente de l'Union syndicale suisse, ici lors d'une conférence de presse tenue au printemps de l'année dernière. Tout doit être entrepris pour contenir l'épidémie, faute de quoi les dommages consécutifs seront beaucoup plus importants pour tout le monde.

Ne faudrait-il pas aussi exiger dès maintenant l'interdiction de tout licenciement ?

Nous revendiquons la sauvegarde de tous les emplois. Il est primordial qu'après cette crise, les salariés puissent tous continuer à travailler. Licencier maintenant, c'est aggraver encore plus la situation.

Pour revenir à la priorité actuelle de faire appliquer les mesures de protection de la santé sur les lieux de travail, on peut s'étonner que le Conseil fédéral n'ait pas pris de mesures plus fortes en décidant - comme ça a été le cas à Genève pour les chantiers qui ont dû fermer le vendredi 20 mars à midi - d'arrêter le travail dans les entreprises non essentielles, ce que beaucoup de travailleurs et de syndicalistes espéraient. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas allé plus loin?

Parce que le Conseil fédéral ne voit pas l'urgence aiguë de l'application de ses propres mesures contre la pandémie dans le monde du travail. L'expérience vécue cette semaine sur le terrain, dans les différentes branches, montre que les

mesures de protection des travailleuses et des travailleurs ne sont pas appliquées partout et que les autorités cantonales ont arrêté de contrôler... Mais nous ne pouvons pas attendre. La pandémie, c'est maintenant. Et si toutes les mesures raisonnables ne sont pas prises immédiatement pour la contenir, les dommages consécutifs seront beaucoup plus importants pour tout le monde par la suite.

La Suva a été appelée en renfort par le Conseil fédéral pour ce contrôle, or nous savons qu'il y a très peu d'inspecteurs et de moyens...

C'est très bien que la Suva s'implique sur le terrain, mais vu la dimension du problème, son action sera très limitée. Le non-respect des mesures d'hygiène et de distance sociale est énorme dans de très nombreuses entreprises. Il faut suspendre le travail partout où il n'est pas essentiel et se focaliser sur la protection là où il doit être maintenu.

Y a-t-il eu, en Suisse alémanique, des mesures allant plus loin que ce qu'a décidé le Conseil fédéral, comme à Genève ou sur Vaud?

Non, il n'y a pas eu de décisions de ce type. Par contre, à Zurich, les salariés de la construction se sont aussi mobilisés. Une pétition en ligne signalant que les mesures de protection n'étaient pas respectées sur les lieux de travail a reçu 25 000 signatures en une journée.

La Société suisse des entrepreneurs (SSE) a attaqué Unia la semaine passée, puis applaudi la décision du Conseil fédéral de poursuivre le travail sur les chantiers... Dans sa lettre ouverte du jeudi 19 mars qui vous était personnellement adressée, elle demandait que le syndicat cesse immédiatement ses actions pour les fermetures de chantiers en disant que «c'est le plus mauvais moment pour la lutte syndicale»! Que dire face à cette arrogance?

Ma réponse à la SSE a été simple: Dans la plupart des chantiers les mesures édictées par l'OFSP ne sont pas respectées. Les ouvriers bossent en équipe, l'un contre l'autre. Maintenant, un arrêt technique est nécessaire avant que les entreprises puissent mettre en œuvre les dispositions de l'Office fédéral. Le travail peut ensuite reprendre. De plus,

plusieurs associations patronales, comme dans les cantons de Vaud, Genève et du Tessin, demandent aussi l'arrêt des chantiers, ce qui a abouti aux décisions prises par leurs Conseils d'Etat. En Italie également, l'association faïtière des entrepreneurs a dit qu'il n'était pas possible de continuer à travailler. Contenir le virus doit passer avant tout le reste - cela n'est possible que si les mesures de sécurité et de protection de la santé des salariés sont garanties.

Le personnel de vente et de soins est en première ligne et fait preuve d'un dévouement exceptionnel. Or le Conseil fédéral vient de lever les protections légales pour le personnel hospitalier, et les horaires des magasins ont été élargis dans certains cantons...

Il y a en effet un risque de déréglementation avec cette crise, touchant également le personnel de la logistique et des transports, alors qu'il faudrait plutôt réglementer pour mieux protéger les salariés. L'«assouplissement d'urgence» du droit du travail doit être bien fondé, limité dans le temps et convenu avec les partenaires sociaux. En outre, la charge pesant sur l'entrepreneur individuel ne doit pas augmenter et doit être compensée. La plupart des «libéralisations» n'ont tout simplement aucun sens dans la situation actuelle et sont même contre-productives: l'extension des ouvertures des magasins jusqu'à 20h sur Vaud et Fribourg incite les gens à aller faire des courses pour sortir un peu. C'est un signal négatif, dangereux.

Quelles sont les mesures prises par Unia au niveau des secrétariats pour faire face aux demandes des travailleurs?

Mis à part dans les cantons de Vaud et du Jura où les guichets ont dû fermer à la suite de décisions des autorités, les secrétariats restent accessibles, mais à des horaires qui peuvent varier en raison du travail à accomplir sur le terrain. Il est préférable de joindre le syndicat par téléphone. Pour l'instant, les demandes relatives au coronavirus sont prioritaires. Les caisses de chômage sont joignables uniquement par mail et par téléphone. Une hotline d'Unia devrait aussi voir le jour rapidement. ■

Impact économique et social

Le conseiller fédéral Guy Parmelin a dit lors de la conférence de presse de vendredi que 80% de l'économie continuait de fonctionner. C'est énorme pour un pays étant pratiquement confiné...

Vania Alleva: Beaucoup de personnes font du télétravail, ce qui n'est pas sans problème avec des enfants qui ne vont pas à l'école. On ne peut pas continuer à penser que l'on peut travailler au même rythme avec tous les autres problèmes qui se posent aujourd'hui. Il existe également un véritable risque lié au télétravail, à l'isolement, au stress, etc. Le télétravail n'est pas une solution à tout.

Les bourses se sont effondrées dernièrement. Une crise économique majeure était annoncée depuis longtemps. Y a-t-il une corrélation entre ces deux éléments?

Oui, il y a une corrélation très claire avec la réalité du marché économique et du monde du travail. Il y a bien sûr l'incertitude liée à la crise sanitaire dont on ne connaît pas la durée. L'effet sur les marchés financiers est très préoccupant. Personne ne sait comment cela va se développer. Ce qui est sûr, c'est qu'il faudra un grand paquet conjoncturel après la crise pour sauvegarder les postes de travail.

L'ampleur de cette crise ne découle-t-elle pas aussi de toute la politique de libéralisation de l'économie et de privatisation des services publics: manques d'effectifs, d'infrastructures et de matériel dans les soins, industries et savoir-faire démantelés avec les délocalisations et les licenciements massifs, etc.

Cette crise montre une chose: faire des économies dans des secteurs essentiels pour l'ensemble de la société est de l'inconscience. Il faut au contraire davantage d'investissements dans les soins, le soutien aux personnes, le service public. Et de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires dans ces domaines et dans d'autres comme le commerce de détail. Ce sont toutes des branches de professions féminines, avec des bas salaires. Et ces travailleuses sont les plus sollicitées et exposées aujourd'hui. Elles subissent des pressions énormes, ce qui était déjà le cas avant. On voit que tout le système repose sur ces personnes. J'espère qu'après la crise, la société réalisera cela et qu'il y aura un renforcement de ces domaines et une revalorisation de ces professions. Ce sera une préoccupation centrale pour Unia. ■

CORONAVIRUS: QUELS SONT MES DROITS?

Nous publions ci-dessous quelques-unes des nombreuses questions auxquelles sont confrontés les salariées et salariés en lien avec la pandémie de coronavirus et les mesures prises par les autorités. D'autres questions sur trouvent sur le site d'Unia, mis à jour régulièrement*, et dans notre édition du 11 mars.

EN CAS DE SYMPTÔMES OU DE MALADIE J'ai des symptômes du coronavirus, que faire?

Téléphonez à votre médecin qui établira un diagnostic. Bien que vous n'ayez pas l'obligation de divulguer les causes de votre maladie à votre employeur, informez-le si vous êtes atteint du coronavirus afin que ce dernier puisse prendre les mesures qui s'imposent.

MESURES PRÉVENTIVES

J'appartiens au groupe dit à risque (maladie antérieure existante) et je préférerais rester à la maison parce que j'ai peur d'être infecté. L'employeur doit-il payer mon salaire?

Vous faites partie du groupe de personnes qui ne doit pas être exposé au risque de contamination élevé du coronavirus. Dans ce cas, un refus d'exécuter un travail ne libère pas l'employeur de son obligation de continuer à verser le salaire, conformément à l'art. 324a al. 1 du Code des obligations (CO).

Par peur d'être contaminé, je ne vais pas au travail et reste à la maison ou quitte ma place de travail spontanément. Quelles peuvent être les conséquences de cette décision personnelle?

Si les autorités n'ont donné aucune instruction ou pris aucune mesure, il s'agit d'un refus de travail infondé. Dans ce cas, il n'y a aucun droit au salaire et l'employeur peut, après un avertissement, vous licencier avec effet immédiat. Il peut même vous réclamer un dédommagement allant jusqu'à un quart de votre salaire mensuel. En revanche, si vos craintes sont fondées parce que votre employeur ne respecte pas les mesures

d'hygiène exigées par les autorités, vous avez le droit de refuser de travailler et votre employeur doit continuer à vous verser votre salaire.

Est-ce que mon employeur peut changer mon lieu de travail ou mon activité pour un certain temps en raison du coronavirus?

Les perturbations graves du fonctionnement de l'entreprise, comme pourraient l'être celles provoquées par le coronavirus, constituent des situations exceptionnelles permettant à l'employeur d'exiger de son personnel un autre travail que celui habituellement effectué, voire un déplacement du lieu d'exécution. Toutefois, il faut pour cela qu'il y ait un besoin urgent, que le respect des droits de la personnalité du travailleur soit garanti et que la situation reste provisoire. Dans tous les cas, les frais supplémentaires occasionnés par ce changement doivent être payés par l'employeur (art. 327a CO).

Mon employeur m'oblige à me laver et à me désinfecter les mains après chaque contact avec un client. Il m'impose également de respecter les règles fédérales d'hygiène à la maison. Je trouve que c'est exagéré, je sais très bien moi-même ce que je dois faire. Puis-je m'y opposer?

L'employeur peut donner des ordres concernant l'exécution du travail et le comportement des employés, et également leur donner des instructions spéciales (art. 321d CO). Vous devez respecter les instructions de l'employeur concernant les mesures d'hygiène dans l'entreprise, faute de quoi vous serez soumis aux sanctions prévues par le droit du travail (avertissement, licenciement ordinaire/avec effet immédiat ou, le cas échéant, l'engagement de votre responsabilité selon l'art. 321e CO).

Les instructions qui concernent des domaines extérieurs à l'entreprise ne peuvent pas être contraignantes. En raison de votre devoir de fidélité (art. 321a CO), vous êtes toutefois tenu de signaler toute maladie (dans votre entourage immédiat).

GARDE D'ENFANTS

La crèche ou l'école est fermée en raison du coronavirus et je ne peux pas laisser les enfants seuls à la maison. L'employeur doit-il me verser le salaire?

En cas de mesures officielles décrétées au sens de l'art. 40, al. 2, de la Loi sur les épidémies à l'égard de la population et/ou de certains groupes de personnes (mesures collectives), qui ont pour conséquence que le parent ne peut pas exercer son travail, l'employeur est tenu de continuer à verser le salaire au sens de l'art. 324a CO.

Si l'enfant ne peut pas aller à l'école ou à la crèche alors qu'il n'est pas malade, le parent remplit son

obligation légale s'il s'occupe de l'enfant et s'il est absent du travail (article 276 du Code civil). Toutefois, dans le sens de l'obligation de limiter les dommages, l'employé doit prendre les dispositions nécessaires pour organiser rapidement la prise en charge par un tiers. Tant que cela n'est pas possible, l'employeur doit payer le salaire (analogue à un cas de maladie de l'employé).

FERMETURE D'ENTREPRISE

Mon entreprise est fermée à cause du coronavirus. Mon salaire m'est-il versé?

Si l'entreprise décide elle-même de fermer, l'employeur est tenu de continuer à verser le salaire. Si l'entreprise doit fermer à la suite d'une décision de l'autorité, l'employeur pourra demander l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail à la caisse de chômage choisie. Le salaire est donc garanti.

VACANCES

Mon employeur veut imposer des vacances. Est-il autorisé à le faire?

Selon l'art. 329c al. 2 CO, l'employeur détermine en principe le moment des vacances. Toutefois, l'employeur doit tenir compte des souhaits de l'employé dans la mesure du possible. En règle générale, le droit aux vacances est réglé d'un commun accord. En cas de désaccord, l'employeur a le droit de déterminer unilatéralement la prise des vacances.

Cependant, le droit de déterminer le moment des vacances est soumis à un certain nombre de restrictions. D'une part, la période de vacances créée unilatéralement doit être notifiée en temps utile. L'usage suppose un délai de notification de trois mois, mais d'autres délais peuvent également s'appliquer selon les conventions collectives de travail. L'employeur ne peut s'opposer à la volonté de l'employé que si cela est justifié par des raisons liées à la marche de l'entreprise. Enfin, il faut s'assurer que l'objectif des vacances qui est de se reposer soit réalisé malgré la pandémie. On peut légitimement se demander si l'employé pourra vraiment se reposer durant cette période avec d'éventuelles interdictions de voyager ou des mesures de quarantaine. En raison de ces restrictions, une obligation de prendre des vacances comporte des risques juridiques pour l'employeur et n'est donc pas conseillée.

TRAJET VERS LE LIEU DE TRAVAIL

Je suis frontalier et les frontières ont été fermées de sorte que je ne peux plus me rendre à ma place de travail, ai-je le droit à mon salaire?

Oui, puisqu'il s'agit d'une décision des autorités, je conserve mon droit au salaire.

HEURES PERDUES

Quand est-ce que l'employeur peut demander l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail à la caisse de chômage?

Lorsque la perte de travail est causée par des mesures prises par les autorités ou due à d'autres motifs indépendants de la volonté de l'employeur, si ce dernier n'a pu l'éviter par des mesures appropriées et économiquement supportables ou n'a pu faire répondre un tiers (assurances) du dommage. L'employeur doit établir un lien de causalité entre la réduction de travail et le coronavirus. Toutefois, la perte de travail n'est pas prise en considération lorsque les mesures des autorités sont consécutives à des circonstances dont l'employeur est responsable.

J'ai un contrat de travail à durée déterminée et je suis employé à un salaire horaire. Ai-je droit à un salaire si l'employeur ne me fournit pas de travail?

L'employeur est en demeure s'il ne fait pas appel aux services de l'employé. Peu importe qu'il s'agisse d'un poste fixe ou d'un emploi à durée déterminée au salaire horaire. La seule condition préalable est que les engagements (jours/heures) de l'employé au salaire horaire soient clairement établis (ils ne peuvent pas l'être sur appel au bon vouloir de l'employeur).

Si le contrat de travail à durée déterminée stipule que l'employé doit travailler le lundi, mercredi et vendredi jusqu'à la fin mai, le salaire est dû en conséquence, même en cas de fermeture de l'entreprise.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Dans mon entreprise, nous avons de nombreuses absences en raison de maladie. Mon employeur exige que le reste des employés travaillent plus d'heures que ce qui était convenu contractuellement. Est-il autorisé à le faire?

Si des heures supplémentaires sont nécessaires pour des raisons opérationnelles, l'employé est tenu de les exécuter dans la mesure de ses capacités et de ce que l'on peut exiger de lui. Même en cas de pandémie, l'employeur doit respecter les dispositions du droit du travail.

Une interdiction de prendre des vacances serait également envisageable en cas d'intérêts prédominants, extraordinaires et imprévisibles de l'entreprise. Toutefois, si l'employé subit un préjudice du fait du report des vacances, l'employeur doit répondre du dommage. ■

Service juridique d'Unia

*unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/coronavirus
Disponible aussi en portugais, espagnol, albanais et anglais.



THIERRY PORCHET

ANNONCES



Fort d'environ 3000 membres, le SSM est le syndicat suisse le plus important du secteur des médias électroniques. Il représente le personnel de la SSR et celui des radios et télévisions privées. Le groupe SSM Suisse romande compte environ 800 membres qui travaillent pour la RTS (radio et télévision) ou dans les médias électroniques privés.

Pour le secrétariat régional romand (Genève/Lausanne), nous recherchons un-e

Secrétaire syndical-e 60%

Votre mission et vos responsabilités

Vous êtes responsable avec votre collègue des dossiers syndicaux et des questions relevant de la convention collective de travail pour les domaines radio et télévision de la RTS. A ce titre, vous assumez des tâches variées. Vous assurez une assistance individuelle en cas de conflits de travail, vous soutenez nos groupes de bénévoles dans leurs activités et le recrutement de membres. Votre domaine d'activités comprend également des tâches administratives, la participation à différentes instances dans le cadre du partenariat social avec la SSR ainsi que, au besoin, la participation à des négociations nationales et la collaboration au sein d'organes nationaux du SSM.

Votre profil

Titulaire d'une formation supérieure, vous avez plusieurs années d'expérience dans un syndicat (ou une organisation similaire), vous vous intéressez au secteur des médias et êtes attaché-e aux valeurs syndicales. Vous connaissez parfaitement les problématiques individuelles et collectives liées au droit du travail. Une formation juridique ou en droit des assurances sociales serait un avantage. Vous savez travailler de manière indépendante et comprenez rapidement les enjeux. A l'aise dans les négociations, vous ne craignez pas de vous affirmer et vous travaillez consciencieusement. Traiter avec des personnes de tous les niveaux hiérarchiques ne vous pose aucun problème. Vous avez en outre une bonne aptitude à travailler en équipe et d'excellentes compétences de communication. Vous êtes évidemment disposé-e à assurer une présence dans les différents studios, à travailler en étroite collaboration avec les comités du groupe syndical, avec le secrétariat central et les autres bureaux syndicaux du SSM. Votre première langue est le français et vous avez une bonne connaissance de l'allemand écrit et parlé ainsi que des connaissances de MS Office. Vous acceptez de vous déplacer régulièrement entre Genève, Lausanne et la Suisse alémanique.

Nous proposons une activité indépendante, dans un environnement professionnel large et varié. Nous offrons de bonnes conditions de travail et des possibilités de formation continue.

Lieu de travail: Genève, avec des déplacements réguliers à Lausanne.

Veuillez envoyer votre dossier de candidature d'ici au **3 avril 2020** par courriel à: candidature@ssm-site.ch

Pour toute question, veuillez contacter Valérie Perrin, secrétaire régionale du SSM romand, par courriel (valerie.perrin@ssm-site.ch).

**LECTEURS ÉCRIVEZ-NOUS
CE JOURNAL EST LE VÔTRE!**
L'ÉVÉNEMENT
SYNDICAL

Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

WWW.EVENEMENT.CH

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Christophe Gallaz,
Ambroise Héritier, David Prêtre,
Jean-Claude Rennwald, Daniel Süri

PHOTOGRAPHES

Neil Labrador, Thierry Porchet

ABONNEMENTS 39 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 58 164 exemplaires

LES SOUS-EFFECTIFS, LA MALADIE CHRONIQUE DE L'HÔPITAL PUBLIC

Le personnel de santé est soumis à rude épreuve par une crise qui met en lumière l'austérité imposée aux services publics

Textes Jérôme Béguin

En première ligne à affronter l'épidémie, le personnel de santé est soumis à rude épreuve ces jours. Malgré l'urgence de la crise sanitaire, le Syndicat des services publics (SSP), qui organise le secteur, exige toutefois que la Loi sur le travail soit respectée. Comme l'explique Sabine Furrer, secrétaire syndicale du SSP Genève, «le personnel ne servira à rien s'il se retrouve complètement épuisé», cela aggraverait le taux d'absentéisme et finalement la prise en charge des malades. «Il y a l'idée que le coronavirus passe avant tout et permet tout», constate David Andenmatten, le représentant du SSP aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Sans consulter le personnel, l'hôpital public a ainsi imposé aux soins intensifs et aux urgences adultes un horaire de douze heures d'affilée. En outre, les employés des soins intensifs doivent travailler cinq jours de suite, ils n'ont que deux journées pour se remettre avant de recommencer une semaine marathon. Les congés étant annulés, on imagine bien qu'il va être de plus en plus difficile pour ces salariés de maintenir le rythme. «Il faut tenir dans la durée dans de bonnes condi-

tions, car la crise risque de durer», estime David Andenmatten. Le syndicat a envoyé divers courriers sur ces problèmes et d'autres qui n'avaient vendredi dernier reçu aucune réponse. «Nous avons un esprit constructif et sommes prêts à collaborer si les droits du personnel sont respectés. Malheureusement, toutes les réunions prévues avec la direction ont été annulées, il n'y a plus aucun dialogue, tout est mis entre parenthèses.»

SOUS-EFFECTIF CHRONIQUE

Le personnel est d'autant plus sous pression aujourd'hui que les hôpitaux publics subissent des cures d'austérité depuis des années, touchant aussi bien les infrastructures, comme le nombre de lits disponibles, que les effectifs. En cause, pêle-mêle, la mise en concurrence des hôpitaux depuis 2012, celle des cliniques privées financées par les cantons et l'assurance obligatoire au détriment des services publics, les efforts contre l'augmentation des coûts, mais encore, comme le souligne un communiqué du SSP Vaud, les «logiques de rendements et de profits» installés dans les établissements et dans les esprits. Du coup, «le personnel soignant est en sous-effectif

chronique», indique Sabine Furrer. En fin d'année dernière, le SSP avait déposé une pétition au Grand Conseil genevois pour la création d'un demi-millier de postes supplémentaires aux HUG. «Les sous-dotations, les *burn-out*, les démissions: nous ne cessons de vous alerter, mais vous ne cessez de réduire les moyens à notre disposition. Nous crions dans le désert. Nos demandes



A Genève comme ailleurs en Suisse, le personnel de santé se bat depuis des années contre les mesures d'austérité et le manque d'effectifs. Ici, le 4 mai 2004, le personnel de toute la fonction publique genevoise s'était mis en grève contre de nouvelles restrictions budgétaires.

restent lettre morte», écrit de son côté le personnel du Chuv dans une lettre envoyée le 13 mars au Conseil d'Etat vaudois, dans laquelle il réclame notamment «un plan d'investissements massifs dans l'hôpital public» permettant de «travailler dans des conditions

correctes à l'avenir». Le syndicat espère que le Conseil d'Etat ouvrira des négociations à l'issue d'une crise qui aura montré avec acuité la nécessité pour l'hôpital de disposer de moyens financiers supplémentaires. ■

PERSONNEL DES EMS AUSSI SOUS PRESSION

La pression sur les conditions de travail n'épargne pas les EMS. A Genève, les deux secrétaires syndicaux d'Unia en charge du secteur sont en train de contacter un par un tous les membres du syndicat. Résultat: «Si, dans certains EMS, le personnel se sent bien informé et protégé, dans d'autres, le matériel de protection manque et les informations ne sont pas données ou se révèlent fausses», explique Anna

Gabriel. «Ce qui est clair, c'est le manque d'effectif, qui a un impact plus important aujourd'hui. Les résidents ne reçoivent plus de visites, les soignants sont obligés de les accompagner encore plus alors qu'ils n'ont pas le temps et sont épuisés», ajoute la secrétaire syndicale, qui espère que l'Etat reconnaîtra l'effort accompli et accordera les subventions nécessaires. ■

POING LEVÉ

REVENIR À L'ESSENTIEL

Par Aline Andrey

«Qui est vraiment "nécessaire"?» C'est par cette question fondamentale que le Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC) s'insurge contre la décision du Conseil fédéral de fermer tous les marchés jusqu'à nouvel ordre. Alors qu'il était encore possible de vendre des glaces au bord du lac la semaine dernière ou un hamburger d'une multinationale dans une zone commerciale, les légumes des petits paysans, au centre-ville, étaient proscrits. Le MAPC, qui rassemble des personnes des filières paysannes, artisanales et alimentaires locales, de la graine à l'assiette, a été créé en avril 2019 à Genève pour promouvoir une nourriture de qualité, écologique et équitable. Dans son communiqué du 18 mars, il s'indigne que les consommatrices et les consommateurs soient invités à ne se tourner que vers la grande distribution comme si celle-ci était la seule garante de l'approvisionnement alimentaire en Suisse.

«Cette décision nie notre place dans la chaîne de production et de consommation», enchaîne le MAPC. Elle exprime en effet un paradoxe face à la mondialisation néolibérale qui montre ses failles dans la situation de crise sanitaire actuelle. Cette dernière représente aussi une formidable occasion de repenser cette globalisation absurde, où des aliments font des milliers de kilomètres avant d'arriver sur les étals. Et ce, alors que le réchauffement climatique – autre crise planétaire majeure qui nécessiterait des mesures au moins aussi fortes que celles contre l'épidémie du Covid-19 – provient, entre autres causes, de la pollution générée par les transports, l'agro-industrie et l'élevage intensif. Or, la petite paysannerie est celle qui nous sauvera peut-être d'autres effondrements, notamment environnemental. Pourtant, la décision fédérale prise la semaine dernière de ne plus lui permettre une vente directe dans les marchés la fragilise. Et déjà d'autres problèmes se posent à l'agriculture suisse: le coronavirus la prive aussi de sa main-d'œuvre européenne. Il ne manquerait plus qu'une canicule cet été... Mais qu'on évitera peut-être grâce au ralentissement actuel.

«La distribution de la nourriture que nous produisons pourrait permettre de répondre à la raréfaction des denrées indigènes et alléger la fréquentation des enseignes de la grande distribution», indique encore le MAPC. Les rayons se vident dans les grands magasins, alors que la production agricole des petits paysans s'accumule. Les vendeuses et les vendeurs des supermarchés doivent effectuer des heures supplémentaires, tandis que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées ces dernières semaines. Comme le dénonce le syndicat Unia, les dispositions pour protéger leur santé ne sont d'ailleurs pas effectives partout. En plus du coronavirus, le surmenage et le *burn-out* guettent. Les marchés, bien encadrés, pourraient soulager aussi ces travailleuses et ces travailleurs essentiels de la vente (et pourtant si peu payés). Dans l'urgence, les marchés à la ferme (tant qu'il n'y a pas confinement) et le développement de paniers livrés à domicile sont des alternatives à soutenir. Dans tous les cas, dans la paysannerie et ailleurs, cette crise historique nous offre l'occasion de repenser le système dans son entier... et de nous rappeler de l'essentiel. ■

«La France et la Suisse doivent se serrer les coudes»

Les frontaliers ont dû jongler entre deux pays qui ont réagi différemment dans la lutte contre le coronavirus. Michel Charrat, président du GTE, répond à nos questions

Propos recueillis par Manon Todesco

Alors que, d'un côté, Emmanuel Macron a décrété le confinement total, de l'autre, la Suisse s'est montrée beaucoup moins prudente. Un discours contradictoire qui n'a pas été facile à gérer pour les travailleurs frontaliers qui ont dû se soumettre à des contrôles aux peu de douanes restées ouvertes, provoquant des kilomètres de bouchons. Sans oublier le tiraillement entre rester chez soi et l'obligation de se rendre au travail dans les nombreuses entreprises suisses restées actives, au risque de contaminer ses proches. Une situation inédite que Michel Charrat, président du Groupement transfrontalier européen (GTE) depuis 22 ans, décrypte.

Quelles ont été les craintes formulées par les frontaliers ces derniers jours? D'abord, c'était de savoir s'ils allaient pouvoir passer la douane ou pas. Ensuite, ils ont essuyé des heures et des heures de bouchons pour se rendre au travail. Des macarons ont été distribués au personnel soignant frontalier, mais bien trop tard! On aurait

dû prévoir cette situation et mieux se coordonner. Le Covid-19 pose le problème d'une vraie solidarité à travers des frontières. La déclaration fiscale est aussi un enjeu: la limite est au 31 mars pour les frontaliers et les permis B mais l'administration fiscale a tout à fait les moyens de la décaler dans le temps.

Que penser de ce décalage entre les mesures prises de part et d'autre de la frontière?

Le confinement n'est pas égal des deux côtés. A mon sens, la Suisse n'a pas pris les mesures adéquates. Il devrait y avoir un plan régional qui permette de synchroniser les décisions. Le monde entier est touché et notre sort est commun, il faut donc se serrer les coudes.

Quelles conséquences pourrait avoir un confinement total en Suisse?

Concernant le travail, il existe des impératifs que les employeurs doivent respecter. J'ai d'ailleurs été très étonné des informations diffusées par la Fédération romande des entreprises à l'attention des employeurs, erronées

et en contradiction avec le Seco. Chaque doit prendre ses responsabilités dans cette affaire, les droits et les devoirs doivent être respectés des deux côtés de la frontière.

Comment envisagez-vous l'après Covid-19?

On se rendra compte plus tard de la réalité de la situation et d'éventuels abus ou licenciements, pour l'heure il est encore tôt. Cela dit, on nous a déjà signalé que certains employeurs demandaient à leurs employés de prendre leurs congés en cette période de coronavirus, ce qui est parfaitement illégal. Ce que je souhaite, c'est qu'on puisse gérer cette crise sanitaire en parfaite symbiose sans que personne ne soit discriminé. Et j'espère que le Covid-19 servira de vaccin aux antifrondaliers! ■

LA SANTÉ PASSE AVANT LES PROFITS

Le 20 mars, Unia Vaud a demandé la fermeture du McDrive de Crissier et des autres fast-foods non essentiels en période de pandémie. Le lendemain, McDonald's fermait ses antennes

Aline Andrey

En ce premier jour de printemps, Unia Vaud se félicite que son cri d'alerte ait été entendu: McDonald's Suisse a annoncé la fermeture de tous ses McDrive encore ouverts la semaine dernière, et la suspension de ses services de livraison à domicile. Un volte-face car, la veille, la multinationale ne semblait pas prête à interrompre ses services. D'où l'action syndicale devant le McDrive de Crissier, demandant que cette succursale – et les autres – soit fermée, les conditions d'hygiène et l'état de nécessité n'étant pas réunis. Une revendication qui s'étendait à toutes les autres entreprises de fast-food.

Ce blocage faisait suite à la dénonciation par des employés du McDrive de Crissier de conditions de travail exécrables en période de pandémie: pas de gants, pas de masque ni de produit désinfectant supplémentaire, et une promiscuité intenable dans les cuisines. «Les salariés considèrent que leur santé, celle de leurs proches et celle des clients est mise en danger par cette activité», expliquait Unia Vaud dans un communiqué. Retour sur une mobilisation victorieuse du personnel et du syndicat.

PROMISCUITÉ EN CUISINE

Vendredi, 11h30 du matin, des syndicalistes défilent en voiture à la vitesse des escargots devant le McDrive de Crissier. À la suite du blocage, la police intervient et inspecte les locaux avant de décréter que seules huit personnes peuvent travailler en même temps au vu de l'espace à disposition, selon les indications du syndicat. «La moitié du personnel a été renvoyé à la maison», précise Giorgio Mancuso, responsable du secteur tertiaire d'Unia Vaud. Et pourtant McDonald's Suisse indique



THIERRY PORCHET

par mail, à la suite de nos questions, avoir été surpris par l'action syndicale alors que la société suit «scrupuleusement les directives du Conseil fédéral». «Les McDrive et le service de livraison à domicile McDelivery restent ouverts, car il s'agit de services de restauration sans contact direct entre les clients et les employés, écrit-elle encore. La sécurité et la protection de nos employés et de nos hôtes sont notre priorité absolue.»

Des propos démentis par de nombreux témoignages émanant du personnel: parfois plus de 20 personnes en cuisine, à moins d'un mètre les unes des autres, sans gants ni masque, alors qu'un hamburger passe dans les mains de trois personnes au moins; des menaces si l'employé ne se rend pas au travail même s'il a des obligations familiales ou vit avec une personne à risque; l'échange d'argent liquide avec les clients, etc.

«En début de semaine, j'ai été atterrée de voir que rien n'avait été mis en place», confie une employée qui préfère garder l'anonymat. «En cuisine, on se marche dessus. Cette dernière semaine les commandes explosent avec parfois 25 menus pour une seule voiture. Manger un hamburger, comment peut-on appeler ça une nécessi-

té? Les gens ne peuvent-ils pas se faire des pâtes à la maison? Et des clients râlent parce que ça ne va pas assez vite et nous jettent l'argent à la figure! Alors que les consignes sont de rester à la maison!»

FERMETURE NÉCESSAIRE

Par peur de perdre leur emploi, tous les employés ne sont pas solidaires, même si certains managers saluent discrètement la démarche d'une partie du per-

sonnel qui a écrit à la direction à propos de cette situation intenable et de leurs craintes. «Nous n'avons pas reçu de réponse à nos questions, témoigne une employée. Quand on se ment à soi-même, il est difficile de dire la vérité aux autres...» A la suite de l'action, elle souligne: «Diminuer le nombre de personnes c'est important, mais à huit, et face à l'afflux de clients, le personnel va être épuisé rapidement. McDonald's joue avec ma santé et celle de mes col-

lègues pour son porte-monnaie!» Et d'en appeler à la fermeture, comme sa collègue qui conclut: «Pourquoi une multinationale ne fait-elle rien pour anticiper l'épidémie alors qu'on a les exemples des pays voisins? Comment ose-t-elle, en début de semaine, lancer un concours et des promotions pour attirer de la clientèle? Je commence à détester sérieusement le capitalisme». Leur mobilisation a payé. ■



THIERRY PORCHET

Unia a mené une action escargot au McDrive de Crissier pour exiger sa fermeture et rappeler au géant mondial du fast-food que la santé de la population passe avant ses profits et qu'«en pleine pandémie mondiale, il n'est pas essentiel de pouvoir s'acheter un Happy Meal».

Débrayage utile chez Canplast

Une dizaine de salariés de la société installée à Villars-Ste-Croix ont cessé le travail vendredi face au non-respect des mesures de précaution nécessaires pour contrer le coronavirus

Sylviane Herranz

Depuis le début de la semaine dernière, les travailleurs de la production de Canplast SA, société fabriquant des canalisations en plastique à Villars-Ste-Croix (VD), demandaient à leur direction de mettre en place les recommandations de l'Office fédéral de la

santé publique (OFSP). Face à l'inaction de la société, une dizaine de salariés ont débrayé vendredi passé. Et un nombre plus important encore a signé une prise de position pour demander la fermeture immédiate de l'entreprise à cause du non-respect de ces directives fédérales. «Proximité des employés entre eux durant le travail, mesures d'hygiène difficiles à mettre

en œuvre, configuration des lieux compliquée: comme sur de nombreux sites industriels ou de la construction, il n'est pas réaliste de se conformer aux prescriptions officielles», informait le syndicat Unia lors du débrayage. L'activité de production a été arrêtée toute la journée et la gendarmerie est intervenue sur les lieux dans l'après-midi. Après avoir constaté les problèmes, les forces de l'ordre ont listé un ensemble de mesures à prendre et à respecter afin d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs. Par exemple, l'installation de deux toilettes de chantier pour le personnel de la logistique qui n'avait plus accès aux sanitaires de l'entreprise en raison de leurs contacts avec des personnes extérieures, l'organisation de l'activité des travailleurs de manière à ce qu'ils puissent œuvrer de façon autonome afin de respecter les deux mètres de distance sociale exigés. Les salariés devaient aussi cesser de manipuler de pièces lourdes à plusieurs, mais à l'aide d'un chariot élévateur. A cela s'ajoutent des prescriptions pour la désinfection des outils de production et des pièces fabriquées. Enfin, les ateliers ne devaient compter que cinq travailleurs par atelier. Lundi matin, le travail avait repris sur la base de ces conditions, mais Unia devait encore s'assurer de leur bonne application. «Ce n'est que grâce à leur débrayage soutenu par Unia, ainsi qu'à l'intervention de la police, qu'ils ont pu faire bouger les choses, mais nous restons vigilants, car il était clair que les mesures de précaution recommandées sont très difficilement applicables», soulignait ce jour-là Nicole Vassalli, secrétaire syndicale d'Unia Vaud. ■



THIERRY PORCHET

Une partie du personnel de la production a débrayé vendredi dernier pour que les directives de sécurité exigées pour contrer le coronavirus soient respectées.

INDUSTRIE HORLOGÈRE À L'ARRÊT

Sur tout l'arc jurassien, la prudence est de mise dans les manufactures

Sylviane Herranz

Mardi 17 mars, le Comité des horlogers de la vallée de Joux exhortait, au vu de la crise sanitaire et de la promiscuité dans les ateliers des manufactures, les directions à fermer leurs entreprises, à déposer une demande de chômage partiel et à continuer de rémunérer leurs salariés à 100%. Dans le Jura, le Jura bernois et à Neuchâtel des demandes similaires étaient effectuées, alors que certaines entreprises, notamment à Genève, avaient d'elles-mêmes déjà décidé de cesser ou de réduire leurs activités.

«Tout est fermé à la Vallée, sauf une société active dans le domaine médical où très peu de personnes travaillent», se réjouissait le lendemain Camille Golay, secrétaire syndicale au Sentier. «C'est un succès à 100%. Les travailleuses et les travailleurs sont très contents d'avoir pu arrêter leur activité professionnelle et rester auprès de leur famille. Beaucoup craignaient de contracter la maladie», poursuit la syndicaliste de cette région horlogère comptant quelque 8000 employés. Le village comblé est désormais vide. «C'est étrange. Comme un dimanche pluvieux, alors qu'on est mercredi et qu'il fait grand soleil.»

A l'exception des entreprises du groupe Swatch, qui travaillaient encore au ralenti la semaine dernière, et dont la fermeture était envisagée, la plupart des manufactures de l'arc horloger ont cessé leurs activités. Les possibilités élargies de chômage partiel et les aides de la Confédération laissent espérer que tous les salariés puissent toucher l'entier de leur salaire. ■

VENTE: BIENVEILLANCE ET RESPECT DU PERSONNEL ATTENDUS

Unia a réclamé l'application stricte des mesures de protection contre le coronavirus dans tous les commerces de détail. Prise de température dans des magasins et point sur la situation

Sonya Mermoud

Ambiance singulière dans des magasins d'alimentation à Lausanne. Des commerces relativement déserts en cet après-midi du 18 mars, en dépit de quelques caddies croisés regorgeant alors de produits. Dans une enseigne Coop, plusieurs employés, munis de gants, désinfectent les bordures métalliques des rayons. Un travail exécuté plusieurs fois par jour, selon le témoignage d'un collaborateur qui s'active à la tâche. «Le port du masque? Non, la direction nous l'interdit. Même si nous en possédons un. Le mien, je le porte en dehors. Comme je suis jeune, je ne suis pas trop inquiet.» Devant les caisses, un vigile veille à ce que la distance entre les vendeurs et les clients soit respectée, conformément au marquage au sol fixant les limites. «De toute façon, ils disent que le masque ne sert à rien. On purifie régulièrement le tapis roulant. On a du gel à disposition. Mais malgré tout, j'ai des craintes», confie une vendeuse tout en scannant les prix. A Manor, des précautions similaires ont été prises en matière de maintien de la distance, de désinfectant et de matériel de protection. Dans un commerce Migros, on a franchi un pas de plus en installant des plexiglas devant les caisses. Une «barrière» qui depuis a aussi été placée dans plusieurs grandes surfaces.

INQUIÉTUDES MALGRÉ TOUT

«Ils l'ont fixée aujourd'hui. Utile? Je ne sais pas. Rassurant? Relativement. Pour ma part, je lave tous les soirs mon uniforme de travail. J'ai aussi peur pour mes parents», relate une caissière de

Migros. Toujours dans cette enseigne, une jeune employée s'attèle à l'approvisionnement des rayons. «Ces jours, ça va mieux, mais au début de la crise, les gens se sont rués sur les marchandises. C'était terrible. Certains m'ont hurlé dessus, car ils ne trouvaient pas ce qu'ils cherchaient. Nous n'avions même pas le temps de vider les palettes, raconte cette mère, qui souligne au passage les arrangements proposés par l'employeur pour faciliter la garde de son enfant. Mais je sais que, dans certaines entreprises, des collègues ont été menacées de perdre leur job si elles manquaient plus de trois jours de travail.» Quant au masque, elle n'en voit pas l'utilité et préfère le laisser aux personnes plus exposées, «comme le personnel soignant ou les ouvriers du bâtiment». Enfin, dans un kiosque, la gérante souligne l'ambiance «tristounette» de cette période. Pas de marquage dans cet espace restreint mais une distance respectée *de facto* par les rares clients. «Les gants? Non, je n'en porte pas. Ils sont inefficaces, le virus continuant à vivre sur ce matériau et d'autres. J'utilise en revanche du gel. L'important, c'est d'éviter de se toucher le visage. Je me rends compte qu'on a des automatismes à casser.»

PARFAITEMENT ILLÉGAL

«Des mesures ont été prises, mais elles n'étaient au début de la crise de loin pas généralisées ni uniformes. Si la situation a évolué, nous déplorons qu'il ait fallu autant de temps pour réagir, mais tout n'est pas encore résolu. Et nous avons dû mettre la pression», martèle Anne Rubin, responsable du commerce de détail à Unia, citant plu-

sieurs exemples pour le moins critiques, trois jours après les dispositions contraignantes prises par le Conseil fédéral. Comme une enseigne de parfums, dans une grande surface, poursuivant son activité, une papèterie vendant du lait et du papier-toilette pour rester ouverte ou encore une succursale Otto's offrant un désinfectant pour dix personnes et demandant à ses employés de se débrouiller seuls pour le matériel de protection... La fermeture des écoles et la nécessité pour le personnel de trouver des solutions ont aussi donné lieu à des dérives. «Plusieurs vendeuses nous ont informés qu'elles n'avaient droit qu'à trois jours pour s'organiser au risque d'être licenciées», relate Giorgio Mancuso, secrétaire syndical d'Unia Vaud. «Des employeurs ont aussi décidé de déduire les absences des heures supplémentaires ou des vacances. Ils ont demandé aux collaboratrices concernées de signer des arrangements dans ce sens. Parfaitement illégal. Dans le contexte

actuel, le patron a l'obligation de verser le salaire, selon l'échelle bernoise, qui prévoit des allocations perte de gain de trois semaines à six mois en fonction des années de service», poursuit le collaborateur d'Unia, qui dénonce aussi une prise de conscience «tardive» dans la mise en place du matériel de protection après avoir reçu nombre d'appels. Des messages ont de plus été envoyés le 19 mars à la rédaction de *L'Événement syndical*, signalant des infractions en la matière, dans des magasins Coop et Migros du canton de Neuchâtel.

SIGNAL CLAIR

Pour résoudre la question de la garde des enfants, le syndicat demande que les vendeuses puissent au besoin bénéficier des mêmes priorités d'accueil de la part des cantons que celles accordées au personnel soignant. «Il est inadmissible que des entreprises mettent sous pression les mamans de la sorte. Totalement irresponsable. Nous exigeons que le Conseil fédéral

donne un signal clair dans ce sens», insiste Anne Rubin, qui exhorte aussi les employeurs à recourir à la réduction de l'horaire de travail (RHT) pour tous les collaborateurs, employés à taux fixe ou à l'heure. L'approvisionnement de la population étant assuré, Unia demande aussi une cohérence des autorités sur la question: «La distance sociale exigée par l'OFSP s'obtient par une meilleure régulation et non par des extensions d'horaires d'ouverture des grandes surfaces.»

D'ores et déjà, le syndicat envisage de lancer une campagne de solidarité nationale en faveur de tous les salariés affectés à des tâches essentielles, comme le personnel de la vente, des soins et de la logistique. Avec, pour message principal: «Nous sommes là pour vous. Soyez, vous aussi, là pour nous!» «En d'autres mots, nous demandons aux clients respect et bienveillance à l'égard de ces catégories de travailleurs qui sont submergés et prennent des risques pour tous.» ■

PANIQUE À GENÈVE

Le personnel des magasins est soumis à des conditions de travail inacceptables, sans mesures de sécurité

Manon Todesco

À la suite de l'annonce de l'état de nécessité en début de semaine dernière et au déferlement inédit de clients venus se ruer sur les denrées alimentaires, Unia Genève a été submergé d'appels. «Les employés du commerce de détail nous ont décrit des agressions verbales par les clients, un effet de panique mais aussi des inquiétudes très fortes, car aucune mesure concrète n'avait été mise en place par les employeurs pour les protéger à ce moment-là», rapporte Pablo Guscetti, responsable de la branche. Unia a interpellé les patrons et l'Etat, à la suite de quoi l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) a listé, le 17 mars, toutes les dispositions que les magasins devaient mettre en place. «C'est une bonne chose, mais aujourd'hui aucun magasin ne respecte l'intégralité des consignes.» Le syndicaliste souligne également le dilemme auquel sont confrontés les salariés: «Certains ne sont pas "à risque" mais sont en contact avec des membres de leur famille qui le sont, ce qui ne leur permet pas d'être astreints. Ils sont donc partagés entre la peur de perdre leur emploi et celle de mettre en danger leurs proches.»

«ILS NE PENSENT QU'AU PROFIT»

Nadine*, vendeuse, décrit l'agitation jamais vue dans son magasin: «Aux premières annonces, on avait 300 clients d'un coup, complètement intenable, ne respectant pas les distances de sécurité. Des

vrais sauvages! Quand on a demandé de limiter cet afflux, les supérieurs nous ont répondu: "Hors de question!", et le lendemain, ils se réjouissaient du chiffre effectué.» Quand les consignes de l'Ocirt sont tombées, Nadine et ses collègues ont exigé la limitation du nombre de clients dans le magasin, sans quoi ils arrêteraient de travailler. «Ils ont fini par restreindre à 50 personnes, mais c'est encore trop! Entre collègues, on a aussi de la peine à tenir nos distances, on est les uns sur les autres.» Aujourd'hui, ils travaillent avec des gants mais les masques restent interdits car, selon la direction, ils enverraient un mauvais message aux clients. «D'un magasin à l'autre, le discours n'est pas le même. Certains ont des plexiglas, d'autres non. Le gros problème, c'est qu'on ne se sent pas soutenus par nos supérieurs: ils se fichent de ce que l'on ressent et de ce que l'on vit sur le terrain. Ils nous répètent sans cesse de ne pas nous inquiéter et qu'on ne risque rien. Ils minimisent les choses et ne pensent qu'au profit...» ■

*Prénom d'emprunt.

DERNIÈRE MINUTE:

Dimanche, une quinzaine de vendeuses et vendeurs de Migros Cornavin à Genève ont arrêté le travail en attendant que leurs demandes soient entendues. Une solution satisfaisante a pu être trouvée, communique Unia. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

BRÈVES

LAUSANNE RECONDUCTION DE LA CCT DE LA VENTE

La Convention collective de travail (CCT) pour le commerce de détail de la ville de Lausanne est reconduite et étendue jusqu'au 31 décembre 2024. «C'est une bonne chose, souligne Giorgio Mancuso, secrétaire syndical d'Unia Vaud. Elle démontre la volonté de partenariat social. Un point particulièrement important dans le processus qui vise à instaurer une CCT de la branche au niveau cantonal. Et alors que les discussions se poursuivent sur la question. Encourageant!» Cette situation satisfait d'autant plus le syndicaliste qu'elle diffère clairement de ce

qui s'est passé à Nyon, les patrons ayant dénoncé l'accord en vigueur après l'aboutissement du référendum contre une extension des horaires des magasins. Dans cette ville, la Convention arrivera à échéance à la fin de l'année. A noter que la CCT lausannoise, de force obligatoire, prévoit quelques améliorations comme la garantie d'un samedi de congé par mois, la semaine de 41 heures ou encore l'introduction d'un salaire minimum. ■ SM

CORONAVIRUS LA GRÈVE FÉMINISTE DEMANDE DES MESURES URGENTES

Face à l'urgence sanitaire en raison du coronavirus, la coordination nationale des collectifs pour la Grève féministe et des femmes émet plusieurs demandes dans un communiqué de presse datant du 18 mars. Elle exige notamment un soutien au personnel médical dans la durée: «En plus des 10 milliards affectés à l'économie, un montant équivalent doit être débloqué pour le secteur de la santé afin de renforcer les effectifs de personnel non seulement dans la période actuelle, mais également après l'épidémie. Le report des soins non urgents (opérations programmées, etc.), respectivement des vacances du personnel, risquent de maintenir les hôpitaux sous pression pendant une longue période, d'autant plus que la situation était déjà très tendue avant.»

La coordination met aussi en lumière l'importance d'ouvrir des lieux d'accueil d'urgence pour les victimes de violences domestiques, par exemple dans des hôtels ou des logements vides. «Un numéro ou un centre de contact doit pouvoir être à disposition, afin de savoir à qui s'adresser pour demander où trouver refuge.»* Elle appelle également à l'interruption de «toute activité non socialement nécessaire» avec la garantie que les salaires soient versés, y compris pour tous les salariés précaires (sur appel, payé à l'heure, auxiliaire, temporaire, etc.). De surcroît, «des congés payés doivent être garantis aux mères et aux pères pour garder leurs enfants» pendant la période de fermeture des écoles. Dans ce sens, la coordi-

nation féministe demande «l'entrée en vigueur avec effet immédiat de la Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches prévue pour 2021». Des solutions de garde gratuite doivent être mises en place pour les personnels des hôpitaux et autres établissements de santé, des pharmacies, des magasins alimentaires, des secteurs de l'énergie, des télécommunications et pour les éboueurs.

La grève féministe en appelle aussi à ne pas oublier les personnes fragiles, les SDF, les migrants, les travailleuses et les travailleurs du sexe. Elle demande encore un moratoire sur toutes les décisions en matière d'asile. Et de conclure dans une réflexion plus large: «La crise actuelle montre que le travail socialement nécessaire, tels les soins et la prise en charge des personnes dépendantes, est majoritairement assumé par les femmes. Ce travail doit être reconnu et mieux rémunéré. Il est aussi urgent que les hommes partagent véritablement le travail de *care*. Nous les appelons à faire valoir auprès de leurs employeurs leur droit légitime au congé payé pour la prise en charge des enfants.» ■ AA

*Adresses utiles pour la Suisse romande: violencequefaire.ch

Numéros d'urgence:
Police 117 · Ambulance 144 · La Main Tendue 143.

LES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES, CES OUBLIÉS

Entre perte de revenu et exposition aux risques de contamination, les chauffeurs VTC et les livreurs à deux roues sont aussi victimes de la crise du coronavirus

Textes Jérôme Béguin

Que deviennent les travailleurs des plateformes? Chauffeurs VTC, livreurs, nettoyeuses ou artisans, ces dernières années de nombreuses personnes ont rejoint par nécessité l'économie dite collaborative, surtout dans les centres urbains. A l'heure du repli à la maison, leur situation diffère selon l'activité menée. Les déplacements et les sorties se limitant, on ne commande plus guère un taxi Uber et les conducteurs se retrouvent sans revenu. Ils sont privés du chômage technique et de l'assurance perte de gain pour indépendants n'étant, dans leur grande majorité, pas annoncés auprès des assurances sociales. Par contre, les livreurs à deux roues de nourriture et de repas, eux, ne connaissent pas la crise. A leurs risques et périls. «Le Conseil fédéral a décidé de fermer les restaurants, mais la livraison à domicile de ces établissements est toujours autorisée. C'est un désastre», s'emporte Umberto Bandiera, responsable des transports et de la logistique en Suisse romande pour Unia. «D'une part, dans la mesure où le confinement n'est pas réellement effectif, cela ne fait qu'alimenter la diffusion du virus et surexpose les livreurs à des risques énormes. Et, d'autre part, le marché de la livraison à domicile est dominé par des sociétés, Uber Eats, Just Eat, Smood, qui traînent déjà un énorme litige avec les syndicats et les autorités en ce qui concerne notamment les manques à la sécurité et l'absence de couverture maladie et accidents. Dans une ville comme Genève, on estime qu'il y a tous les jours entre 500 et 600 livreurs dans les rues. Certains ont choisi de se déconnecter de l'application et de rester à la maison pour ne pas prendre de risque, mais d'autres continuent leur tâche et sont même sollicités à travailler plus.»

AUCUNE CONSIGNE...

Les plateformes ont mis en place des modes de livraison «sans contact», la nourriture ou le repas est alors déposé sur le pas de la porte, mais quelles sont les protections pour les livreurs qui doivent entrer dans les immeubles, tou-



THIERRY PORCHET

Si les chauffeurs Uber sont pratiquement à l'arrêt, les livreurs de repas et de nourriture ne connaissent pas la crise.

cher les poignées de porte, croiser des voisins dans l'ascenseur et tout de même échanger avec des clients? «D'après les informations que nous avons recueillies, les employés n'ont pas reçu de consignes et de matériel de protection. Ils continuent de travailler avec leurs propres vêtements et avec leur sac de livraison qu'ils ramènent à la maison, déplore Umberto Bandiera. Nous demandons l'arrêt de toutes les activités économiques qui ne sont pas indispensables et que les personnes qui sont obligées de poursuivre leur emploi bénéficient d'un maximum de sécurité pris en charge par les employeurs.» Pour le secrétaire syndical, il ne s'agit pas d'empêcher des personnes âgées ou vulnérables de commander un repas ou de la nourriture. Mais on pense aux

jeunes qui se font un menu McDonald's et qui pourraient passer un tour.

«Les travailleurs des plateformes ont été oubliés, nous voulons qu'ils soient aussi pris en compte. Il est urgent que les syndicats puissent rencontrer les autorités pour régler tous les problèmes de cette situation exceptionnelle. Nous sommes au bord d'une catastrophe sanitaire. Il faut des mesures fortes, on ne peut plus perdre une seule minute, j'espère qu'elles auront été prises lorsque ce journal sera imprimé.» ■

SOUTIEN GENEVOIS AUX PLATEFORMES CONTESTÉ PAR UNIA

A Genève, le Département du développement économique (DDE) a décidé d'attribuer 100 000 francs afin de favoriser l'intégration des restaurateurs aux plateformes électroniques de livraison à domicile. Ce budget servira à financer «des spécialistes chargés de mettre en ligne l'assortiment de plats, ainsi que le salaire de photographes pour illustrer le catalogue de mets», informe le DDE. Smood et le portail Foodetective ont répondu à l'appel du conseiller en charge

du DDE, Pierre Maudet, et collaborent à la démarche. Le dispositif prévoit que l'acheminement soit assuré en partie par des employés de restaurants titulaires d'un permis de conduire. Plus d'une centaine de personnes se sont portées candidates, si l'on en croit le DDE. Dans un communiqué, Unia Genève a jugé qu'il n'était «pas admissible qu'une mesure de crise profite essentiellement à des plateformes qui ne respectent ni les conditions de travail, ni les condi-

tions de sécurité des livreurs». Plutôt qu'une aide à des sociétés, le syndicat estime que l'Etat devrait développer l'offre de livraison pour les personnes vulnérables sur le modèle pratiqué par l'Imad, l'Institution genevoise de maintien à domicile, et demande la création d'un «fonds de soutien pour les salariés de ces plateformes qui risquent de se retrouver sans aucune garantie de revenu». ■

SECRÉTARIATS

BIENNE-SEELAND/SOLEURE

Secrétariat de Bienne
Rue de Morat 33, 2502 Bienne
Tél. 032 329 33 33
Secrétariat de Granges-Longeau
Rue Centrale 3, 2540 Granges
Tél. 032 653 01 11

FRIBOURG

Secrétariat de Fribourg
Route des Arsenaux 15, 1700 Fribourg
Tél. 026 347 31 31
Secrétariat de Bulle
Rue de Vuippens 29, 1630 Bulle
Tél. 026 912 77 14

GENÈVE

Secrétariat
Chemin Surinam 5, 1203 Genève
Tél. 0848 949 120

NEUCHÂTEL

Secrétariat de Neuchâtel
Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel
Secrétariat de La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 67,
2300 La Chaux-de-Fonds
Secrétariat du Locle
Crêt-Vaillant 19-21, 2400 Le Locle
Secrétariat de Fleurier
Place de la Gare 3, 2114 Fleurier

Pour les secrétariats de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, du Locle et Fleurier:
Tél. 0848 203 090
Depuis la France:
Tél. +41 848 203 090

TRANSJURANE

Secrétariat de Delémont
Rue des Moulins 19, 2800 Delémont
Secrétariat de Porrentruy
Rue des Baïches 18,
2900 Porrentruy
Secrétariat de Moutier
Rue Centrale 11, 2740 Moutier
Secrétariat de Tavannes
Rue du Quai 20, 2710 Tavannes
Secrétariat de Saint-Imier
Rue Francillon 10, 2610 St-Imier
Pour les secrétariats de Delémont, Porrentruy, Moutier, Tavannes et Saint-Imier:
Tél. 0848 421 600
Depuis la France:
Tél. +41 848 421 600

VALAIS

Secrétariat de Sion
Rue de la Dent Blanche 9, 1950 Sion
Secrétariat de Sierre
Rue du Temple 3, 3960 Sierre

Secrétariat de Monthey
Avenue de la Gare 15, 1870 Monthey
Secrétariat de Martigny
Avenue de la Gare 56, 1920 Martigny
Pour les secrétariats de Sion, Sierre, Monthey et Martigny:
Tél. 027 602 60 00
Depuis la France:
Tél. +41 27 602 60 00

VAUD

Secrétariat de Lausanne
Place de la Riponne 4, 1002 Lausanne
Secrétariat de Vevey
Avenue Paul-Cérésole 22, 1800 Vevey
Secrétariat d'Aigle
Chemin de la Zima 2, 1860 Aigle
Secrétariat de Nyon
Rue de la Morâche 3, 1260 Nyon
Secrétariat d'Yverdon
Rue Haldimand 23,
1400 Yverdon-les-Bains
Secrétariat du Sentier
Grand-Rue 44, 1347 Le Sentier
Pour les secrétariats de Lausanne, Vevey, Aigle, Nyon, Yverdon et Le Sentier: Tél. 0848 606 606
Depuis la France:
Tél. +41 848 606 606

AGENDA

NEUCHÂTEL

GRUPE DES RETRAITÉS

Course régionale des retraités

Habituellement, la course régionale des retraités et retraitées se déroule dans le courant du mois de mai. Malheureusement, cette année au vu de la situation sanitaire, j'ai décidé par mesure de précaution de la reporter à fin août ou début septembre.

Vous recevrez bien entendu toutes les indications nécessaires en temps voulu.

Prenez bien soin de vous et de votre famille!

Andrée Schnegg, responsable régionale des retraités Unia

EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS, LES ACTIVITÉS DE VOTRE SYNDICAT SONT FORTEMENT PERTURBÉES.

POUR TOUTES QUESTIONS, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT PAR TÉLÉPHONE AVEC VOTRE SECRÉTARIAT.

BRÈVES

GENÈVE AÉROPORT LE PRÉAVIS DE GRÈVE FAIT BOUGER LA DIRECTION

Le dépôt d'un préavis de grève à l'aéroport de Genève-Cointrin aura eu son effet. Jeudi dernier, le syndicat SSP Trafic aérien dénonçait le manque de protection pour les 10 000 salariés actifs dans l'enceinte aéroportuaire et annonçait des mesures de lutte. «Plusieurs travailleurs sont infectés par le virus, ils peuvent le transmettre à leur tour aux passagers», alertait dans un communiqué le syndicat, qui appelait à la fermeture du site et au paiement intégral des salaires. Vendredi, la direction de Cointrin se décidait à limiter l'accès à la plateforme, à fermer les restaurants et les commerces, à reconfigurer les espaces et à offrir des moyens de protection au personnel afin de se conformer aux mesures d'hygiène recommandées par l'Office fédéral de la santé publique. «La menace d'une grève a servi à les réveiller», se félicite le SSP, qui a suspendu son préavis de grève. ■ **JB**

ANNULATION DES FÊTES DU 1^{er} MAI:

NEUCHÂTEL

Il n'y aura pas de fêtes et de cortèges du 1^{er} Mai cette année dans le canton de Neuchâtel. Une décision prise en raison des risques et des mesures mises en place pour contenir la pandémie de Covid-19 «qui va gagner en force et se maintenir pendant au moins deux mois», soit durant la période du 1^{er} Mai, écrivait la semaine dernière Emmanuel Farron, secrétaire de l'Union syndicale cantonale neuchâteloise (USCN). «Pour tous les syndicats, la crise du Covid-19 implique à la fois un surcroît de travail, afin de faire respecter le droit des travailleuses et des travailleurs (respect et application des mesures de chômage technique, etc.) et un aménagement des horaires de leur personnel (garde des enfants, quarantaines, etc.)», note le secrétaire. La Suisse étant l'un des pays les plus touchés par le Covid-19, l'USCN estime indispensable d'annuler ces rassemblements qui, même s'ils étaient de nouveau autorisés, constituent un danger pour les participants. ■ **SH**

GENÈVE

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des restrictions à l'organisation de rassemblements qui en découlent, le comité d'organisation du 1^{er} Mai à Genève a pris la décision d'annuler les manifestations telles qu'elles étaient prévues cette année. La commémoration devant le monument aux Brigadistes ainsi que le cortège et la tenue de stands dans le parc des Bastions n'auront donc pas lieu. ■ **L'ES**

COMMUNIQUÉ

PANDÉMIE LE CONSEIL FÉDÉRAL DOIT PROTÉGER LES LOCATAIRES

En lien avec la pandémie de Covid-19, le Conseil fédéral ainsi que plusieurs cantons ont décidé la semaine dernière de mesures dans toute la Suisse. Dans cette situation, la protection des locataires n'était pas garantie. C'est pourquoi, le 17 mars dernier, l'Association suisse des locataires (Asloca) a prié le Conseil fédéral dans une lettre d'adopter un arrêté fédéral urgent afin de suspendre les délais qui pourraient affecter négativement les locataires privés ou commerciaux. Cela concerne en particulier les délais prévus dans le Droit des obligations et en procédure civile. Les locataires qui ne peuvent plus payer leurs loyers en raison des mesures de lutte contre le Covid-19, notamment parce qu'ils ne recevraient plus de salaires, ou qui perdent leur revenu en raison de la fermeture obligatoire de leur commerce doivent être particulièrement protégés. L'Asloca demande que ces locataires ne soient pas expulsés, même après la fin de la crise. Une suspension des délais a été décidée par la Cour européenne des droits de l'homme le 16 mars. Dans les mesures économiques et d'aide sociale, le Conseil fédéral doit aussi prendre en considération les moyens financiers nécessaires au paiement du loyer. De plus, l'Asloca demande que toutes les mesures d'exécution forcée soient suspendues, puisque les autorités ne sont plus en mesure de reloger en urgence les locataires qui seraient concernés par ces expulsions. ■ **Asloca**

«LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS, PAS LES DÉLAIS!»

Refusant de travailler à la suite de suspicions de cas de Covid-19 sur le chantier de l'aéroport, des ouvriers ont vu la police intervenir. Les chantiers genevois ont finalement fermé le 20 mars

Manon Todesco

Le mardi 17 mars, alors que les chantiers tournaient toujours à plein régime en Suisse, parfois dans des conditions d'hygiène déplorable et sans qu'aucune mesure de sécurité soit prise contre la propagation du coronavirus, la situation a dégénéré au bout du lac. Sur le chantier semi-public de l'aéroport de Cointrin, qui compte environ 130 travailleurs, certains d'entre eux ont simplement refusé de bosser alors que cinq de leurs collègues étaient suspectés d'être contaminés, dont deux étaient en quarantaine. «Ils étaient paniqués et ont manifesté leur inquiétude, à juste titre, les défend José Sebastiao, responsable de la construction à Unia Genève. La police est intervenue pour que les travailleurs se dispersent, on n'a jamais vu ça, c'est inadmissible!» Le syndicat, qui s'est rendu sur le chantier en question à plusieurs reprises, déplore le non-respect des mesures d'hygiène. «Ils sont au minimum sept travailleurs en pause par baraque, et le même nombre par vestiaire, s'indigne le syndicaliste. Quant au nettoyage, les surfaces ne sont pas désinfectées régulièrement. Jusque-là, ils avaient seulement trois toilettes chimiques et un bac pour se laver les mains, sans savon et sans gel hydroalcoolique.» Entre-temps, trois bidons de savon et trois WC supplémentaires auraient été acheminés... pour 130 ouvriers.

SANTÉ MENACÉE

Pour Unia, la seule solution pour protéger ces travailleurs est de fermer les chantiers. «Quand il y a des suspicions de contamination, des mesures doivent être prises immédiatement. Surtout sur un chantier où il est difficile de respecter les consignes de sécurité sachant que les gars doivent souvent travailler ensemble et sont amenés à s'échanger les outils, souligne José Sebastiao. Nous avons donc demandé à l'entreprise générale de stopper le chantier dès le 17 mars. Dans le doute, on ne peut pas jouer avec la vie des travailleurs!» Le lendemain, le syndicat est revenu à la charge, le chantier étant toujours actif. «Nous avons demandé à la direction locale de prendre ses responsabi-

lités et d'arrêter le chantier des dizaines de fois, rapporte le responsable syndical. On nous a répondu que la direction nationale était en discussion avec celle de l'aéroport.»

CHANTIERS FERMÉS DÈS LE 20 MARS

Dans l'après-midi du 18 mars, le Conseil d'Etat genevois a ordonné, lors d'un point de presse en ligne, l'arrêt de tous les chantiers du canton à partir du vendredi 20 mars à midi, et l'obligation de mettre en place entre-temps les mesures de sécurité adéquates sur les lieux de travail. Les contrevenants seront passibles

d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 000 francs. Des demandes de dérogation pourront être accordées au cas par cas après jugement d'un organe tripartite (employeurs, syndicats et Etat), pour des raisons de sécurité ou d'intérêt public prépondérant seulement. «Nous félicitons cette décision, réagissait José Sebastiao peu après cette annonce, mais nous continuons à demander aux entreprises de mettre fin à leurs chantiers dès ce soir.» Certaines l'auraient fait, mais pas toutes. «Il est extrêmement regrettable que les entreprises du bâtiment fassent passer

les délais avant la sécurité et la santé de leur personnel.»

ET LA SUITE?

L'arrêt des chantiers et le confinement des travailleurs chez eux est un premier soulagement pour Unia, qui ne baisse pas la garde. «A présent, notre travail sera de nous assurer que les ouvriers soient payés correctement, surtout les centaines de temporaires que compte le secteur, explique le secrétaire syndical. Il est hors de question que les travailleurs paient la facture du coronavirus!» ■



Les syndicalistes d'Unia se sont rendus sur le chantier de l'aéroport de Cointrin à plusieurs reprises pour soutenir les ouvriers et ont constaté le non-respect des mesures d'hygiène. Parmi les travailleurs, cinq étaient suspectés d'être contaminés par le virus.

FEU VERT DU CONSEIL FÉDÉRAL POUR CONTINUER LES CHANTIERS...

La semaine passée, toutes les régions romandes d'Unia ont réclamé la fermeture des chantiers, jugés non vitaux en cette période de coronavirus. Les innombrables téléphones de salariés ont pu démontrer que beaucoup d'entreprises encore en activité, tant dans le gros œuvre que dans le second œuvre et l'artisanat, ne respectaient absolument pas les règles de protection édictées par le Conseil fédéral et l'OFSP, mettant en danger la santé des travailleurs. «Aucune entité n'est, en l'état actuel, légitimée et/ou en mesure, de procéder à des contrôles du respect des règles de sécurité», ajoutait Unia dans un communiqué de presse. Alors que le Conseil d'Etat genevois a ordonné la fermeture des chantiers à partir du 20 mars, dans le canton de Vaud, tous les chantiers de construction pour lesquels les mesures de l'OFSP ne peuvent pas être assurées devaient être arrêtés avec effet immédiat et ce jusqu'au 19 avril.

Vendredi dernier, au moment des nouvelles annonces du Conseil fédéral, les autres cantons romands n'avaient, à notre connaissance, pas encore mis en place de mesures semblables. Depuis le 21 mars, selon les dernières décisions du Conseil fédéral communiquées vendredi, les chantiers devront donc être fermés, si et seulement si les consignes de l'OFSP et du Seco ne sont pas respectées sur le lieu de travail et que l'entreprise ne s'y est pas conformée. Mais qui sera présent sur tous les chantiers de Suisse pour s'assurer que les travailleurs de la construction tiennent leurs distances et sont limités à cinq dans les baraques de chantier? La question reste ouverte. De son côté, Unia continue à demander la fermeture totale de toutes les entreprises socialement non indispensables. ■ MT

Coronavirus: Unia aux côtés des travailleurs au front

Malgré les premières mesures annoncées pour contenir la propagation du Covid-19, des situations dramatiques ont été repérées à Genève. Le syndicat demande l'arrêt de toute activité non vitale pour la population et le paiement des salaires

Manon Todesco

Lundi 16 mars, le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois annonçaient des mesures drastiques ayant pour but de stopper l'expansion du coronavirus. Parmi celles-ci, la fermeture des commerces non essentiels, des bars et des restaurants, mais aussi l'interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes et le bouclage de certaines douanes. Un effort collectif soutenu activement par Unia. Cela dit, au lendemain de ces annonces, le syndicat a été submergé de sollicitations de travailleuses et de travailleurs préoccupés par le manque de protection de leur santé ou par la peur de rester sans revenu à la suite de la crise sanitaire actuelle. «De toute évidence, les mesures ne suffisent pas, dénonçait un communiqué d'Unia Genève le 17 mars. Il est urgent d'arrêter toute activité qui met inutilement en danger les salariés de ce canton, de décider de mesures de sécurité extraordinaires et obligatoires pour celles et ceux qui œuvrent pour le bien de la population et d'assurer le droit à un salaire payé pour toute situation d'interruption de travail.»

SITUATION CHAOTIQUE

Des situations pour le moins dramatiques sur les lieux de travail ont été rapportées, notamment sur de nombreux chantiers toujours actifs où les installations sanitaires et les réfectoires n'ont pas été aménagés pour limiter la propagation du virus. D'après

les secrétaires syndicaux sur le terrain, jusqu'à trente ouvriers se sont retrouvés «entassés dans les baraques» où ils se changent et où ils mangent. «Sur mon chantier, il y a deux toilettes pour 80 ouvriers, sans gel désinfectant ni d'autre mesure de sécurité», explique Fabrice*, un salarié qui souhaite rester anonyme. Des cas de coronavirus auraient d'ailleurs déjà été détectés sur certains chantiers. Dans un autre, les travailleurs ont décidé d'arrêter leur activité par peur d'être contaminés. Les syndicats de la construction ont sollicité les associations patronales pour demander au canton la fermeture immédiate des chantiers, qui finira par être effective le 20 mars. Dans l'horlogerie, dont l'activité n'est pas essentielle à la population, la situation n'était guère meilleure, regrette Unia. Alors que les manufactures horlogères annonçaient petit à petit leur fermeture, chez Fiedler par exemple, un sous-traitant horloger, la production continuait dans les ateliers, sans aucune mesure de distance sociale. L'entreprise a finalement renvoyé son personnel à la maison.

METTRE LE PERSONNEL VITAL EN SÉCURITÉ

Dans les secteurs où l'activité doit être maintenue comme les soins, le nettoyage, la vente alimentaire ou encore les transports, la réalité est pour le moins «chaotique». «Le syndicat Unia a reçu depuis le 16 mars plusieurs cris d'alarme extrêmement préoccupants. Ainsi, des vendeuses nous disent être littéralement prises d'assaut par des clients, sans que les gérants adoptent aucune mesure pour présen-

ver leur santé. Dans une filiale, la peur est telle que le personnel songe à arrêter le travail.» Là aussi, les syndicats de branche ont appelé tant les employeurs du commerce de détail que l'Etat à édicter immédiatement des mesures de protection obligatoires (lire en page 7). Il en va de même dans le nettoyage, où les salariés sont en première ligne pour garantir l'hygiène à la population. Certaines entreprises se distinguent, selon Unia, par une absence totale d'équipements de protection, y compris de gants... Même son de cloche auprès des livreurs. «Notre employeur nous a totalement abandonnés», raconte Edouard*, un salarié de Domino's Pizza. «On est envoyé dans tout le canton, où nous sommes en contact direct avec des clients, sans aucune précaution.» Du côté de l'aéroport, Frédéric*, un salarié, s'étonne: «Alors que les restaurants doivent fermer, aucune mesure n'est prise pour le personnel en contact avec les voyageurs: nous côtoyons des centaines de personnes par jour, certaines avec des signes de maladie, sans que les flux de personnes soient limités.» Là encore, les syndicats ont demandé une réunion urgente avec la direction de l'aéroport et ont menacé de faire grève si le site n'était pas fermé.

ASSURER LES SALAIRES

Pour les travailleurs qui doivent rester chez eux, soit parce que leur lieu de travail a dû fermer, soit parce qu'ils ont des enfants à charge, s'ajoute l'incertitude sur la garantie de leurs revenus. «Nous

constatons actuellement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration un manque de communication totale, soulignait Unia. Les salariés sont renvoyés à la maison, sans qu'on leur explique si une demande de réduction d'horaire de travail a été faite et si le salaire est pris en charge ou pas. Certaines enseignes, comme l'Hôtel des Bergues, prennent de manière totalement illégale la réduction du temps de travail sur les vacances.»

TEMPORAIRES LAISSÉS SUR LE CARREAU

Les travailleurs temporaires souffrent eux aussi des conséquences de la baisse d'activité. Plusieurs entreprises ont mis fin à des contrats, à l'image du primeur Ronin, lésant selon nos informations une quinzaine de travailleurs. «En tant que temporaires, nous nous retrouvons sans revenu d'un jour à l'autre», s'indigne Jacques*, l'un d'entre eux. D'autres mettent le personnel auxiliaire engagé avec des contrats sans heures garanties à zéro heure, ce qui a pour effet qu'il se retrouve sans salaire à la fin du mois. Dans ces conditions, Unia exige l'application sans perte de revenu du chômage technique, ou la prise en charge du salaire par l'employeur, y compris dans les cas de garde des enfants à la suite de la fermeture des écoles ou en lien avec les mesures de confinement imposées en France. ■

*Prénoms d'emprunt.

«LA RENCONTRE PERMET LA TRANSFORMATION»

Aldo Brina, chargé d'information au CSP, prend la plume pour livrer les coulisses d'une lutte quotidienne pour les droits humains. «Chroniques de l'asile»: une lecture essentielle

Propos recueillis par Aline Andrey

Il était une fois une petite fille sous les bombes à Sarajevo. Elle écrit et publie quelques années après *Le journal de Zlata*. A Genève, Aldo Brina, 11 ans, plonge dans son récit. Une graine de militance est en train de germer. A 24 ans, il postule au Centre social protestant (CSP). Treize ans après, l'expert sort son propre journal intime. *Chroniques de l'asile* décrit son quotidien, celui de ses collègues et des personnes demandeuses d'asile, sans taire ses révoltes, ses préjugés, ses déceptions et ses questionnements, avec nombre d'histoires tragiques, mais aussi d'anecdotes souriantes...

Face à l'horreur des parcours de vie et à l'absurdité des expulsions, il évite le manichéisme, tout en critiquant tour à tour des autorités qui font traîner une procédure d'octroi de visa, des politiciens qui ordonnent une expulsion inhumaine et des policiers qui exécutent...

Sans jugement, dans une posture de militant-écrivain, Aldo Brina pose surtout des questions, en appelle à la rencontre et à la dignité humaine. Avec des mots simples et mettant en lumière des situations de terrain frappantes, il livre un documentaire sur l'asile éclairant. Entretien par téléphone, télétravail oblige.

QUESTIONS RÉPONSES

Vous citez en épigraphe Romain Gary: «Mais il y avait ici quelque chose qu'il n'était pas possible de laisser échapper.» Pourquoi?

Romain Gary est une référence importante, car c'est au travers de ses livres, notamment *Les cerfs-volants*,

que j'ai développé une vision poético-politique. Je ne viens pas d'une famille politisée. Mes parents n'ont jamais voté. Plus précisément, cette citation de Romain Gary illustre le quotidien d'un juriste dans le domaine du soutien aux requérants d'asile qui, à 18h, va encore faire une démarche urgente pour une famille ou envoyer un recours. En amont de l'idéologie, des valeurs, de notre positionnement politique, il y a une exigence d'humanité dictée par la situation. Cette exigence, on la retrouve chez les gens engagés dans le domaine de l'asile, qu'ils soient militants, religieux, juristes, assistants sociaux...

Comment garder un recul sain, face à la surcharge de travail, aux lois qui se durcissent, à l'horreur des témoignages recueillis, aux expulsions injustifiées, aux situations insolubles, à la précarité de l'aide d'urgence?

Le sentiment d'impuissance est très présent et l'équilibre difficile à trouver entre se laisser toucher – ne pas se barricader – tout en restant un professionnel sain et efficace. C'est un exercice que le corps médical connaît bien aussi. Dans les associations, il y a parfois un déficit dans la prise en charge des collaborateurs qui se mettent en danger en travaillant durant leurs congés, en s'investissant énormément, tout en encaissant des coups durs comme un renvoi. J'avais envie de parler de ce hors-champs peu présent dans les livres sur l'asile. Même si c'est mon nom qui figure sur la couverture, j'espère que c'est la voix du «nous» qui parle, car je fais partie intégrante d'un réseau de soutien. Quant aux autres, ceux qui ne sont pas sur le terrain, beaucoup de personnes de mon entourage m'ont dit mieux comprendre notre action à la lecture de ce texte.

Vous expliquez notamment que la notion de réfugié économique ou politique est mouvante...

Chaque détresse est différente. Un Syrien ayant quitté rapidement son pays au début du conflit n'est peut-être pas aussi traumatisé qu'un ressortissant d'Afrique de l'Ouest qui fuit la misère et erre sur les routes depuis des années... pourtant leurs chances d'obtenir une protection sont très différentes. Les réalités sont complexes. Cela pose problème dans le débat public, par exemple, où c'est le marketing le plus efficace qui gagne. Ceux qui connaissent bien la situation, comme mes collègues, sont parfois réfractaires à y participer. Les médias se tournent parfois vers celles et ceux qui assènent des contre-vérités. Quant au requérant d'asile, s'il peut nous détailler tout ce qu'il a souffert dans le huis clos de nos bureaux, face au journaliste, il risque de résumer que «c'était très difficile». Et c'est tout.



GREG CLEMENT

Dans une posture de militant-écrivain, Aldo Brina décrit son quotidien, celui de ses collègues et des personnes demandeuses d'asile, sans taire ses révoltes et ses questionnements, avec nombre d'histoires tragiques, mais aussi d'anecdotes souriantes...

D'où l'importance d'établir un lien de confiance. Mais ça prend un temps que le débat public ne laisse pas...

Qu'espérez-vous de ce livre?

Je suis dans l'inespoir. Je n'attends rien. Après plus de dix ans à noter des fragments, j'ai écrit ce livre comme on cueille un fruit mûr. Mais, bien sûr, je suis reconnaissant des retours que j'ai déjà reçus. Et si ça peut toucher plus largement, j'en serais très heureux.

Vous parlez de pistes d'action, à commencer par créer des espaces de rencontres, de plus en plus rares

avec les durcissements de la politique d'asile?

La rencontre permet la transformation. Les gens doivent faire leur propre expérience. Si on tente de les convaincre, ils se méfient. S'ils sont face à une personne migrante, ils ne peuvent rester insensibles. Il m'est arrivé de voir des politiciens ou des avocats de droite défendre des requérants d'asile parce qu'ils les avaient rencontrés. Pour aimer, il faut connaître. ■

Aldo Brina, *Chroniques de l'asile*, Editions Labor et Fides, Genève, 2020.

QUELQUES PASSAGES DE «CHRONIQUES DE L'ASILE»

«Il vit le siège de Sarajevo sous son duvet. Les explosions, les bombes, les tirs de snipers, les blessés, le quotidien qui change irrémédiablement, l'injustice et l'arbitraire de la mort distribuée à tour de bras, tout ça lui est insupportable.»

«Aurions-nous fait mieux que lui? Serions-nous meilleurs à fuir, à apprendre une langue étrangère, à trouver du travail?»

«La population des requérants d'asile, c'est exactement comme nous. Y a des gens bien et y a des cons. Y en a qui vont avoir un super parcours et d'autres qui vont rester dans la galère.»

«Après quelques formalités, qui ont pris plusieurs mois, A. est revenu en Suisse, légalement. Son séjour définitif est en cours de règlement. Le renvoi n'a servi à rien. Les politiciens et fonctionnaires qui l'ont organisé eux-mêmes le savaient bien. La différence la plus notable, c'est le traumatisme familial qu'il aura causé.»

«Mais c'est la réalité du régime d'aide d'urgence auquel sont soumis les demandeurs d'asile déboutés: aucun besoin de protection ne leur a été reconnu et le renvoi ne peut pas se faire. Alors tout le monde les laisse pourrir.»

«J'ai lu toute la journée des auditions de demandeurs d'asile: tortures, viols, vengeances sanglantes. Au bistrot je picore les cacahuètes et écoute d'une oreille distraite mes amis qui discutent du meilleur plan hébergement à Copenhague; moi je pense à une jeune femme qui doit se cacher de Daech en attendant la réponse à sa demande de visa.»

«Nous sommes chez eux des expatriés, ils sont chez nous des réfugiés économiques. Il y a dans cette perspective un biais anti-pauvres, voire un profond racisme.»

«La rencontre libère des préjugés, humanise le propos et favorise l'engagement. C'est ce qui se vérifie presque chaque fois. Il y a donc moins à convaincre qu'à créer des espaces de rencontre.» ■



LES OUBLIÉS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le rôle des citoyens est primordial écrivez-vous. En 2015, l'accueil des migrants, notamment en Allemagne, vous a surpris... Que reste-t-il de cet élan de générosité?

Aldo Brina: Aujourd'hui, c'est très différent. L'Europe veut se barricader et ne plus accueillir de réfugiés. Selon un récent document, la Suisse veut augmenter sa contribution à Frontex: de 6 millions en 2015, il est prévu 83 millions en 2027. Si l'asile coûte, les mesures sécuritaires aussi! Depuis la mobilisation citoyenne en 2015, il y a eu des «Aylan» noyés par dizaines, mais la situation reste bloquée. C'est inquiétant. Dans les camps en Grèce, les conditions sont épouvantables. Ma crainte en ce moment, c'est que le coronavirus éclipse le débat sur l'accueil des migrants et que, dans cette zone d'ombre, se passent des trucs très moches. La vie dans les camps, mais aussi ici dans les centres fédéraux et cantonaux, est propice à la propagation des maladies du fait de la promiscuité et des failles dans le système de santé. A Giffers, dans le centre fédéral fribourgeois, il y a eu un premier cas. C'est un problème de santé publique. Nous sommes tous dans le même bateau.

Qu'en est-il justement de l'impact de l'épidémie sur les procédures d'asile? Encore hier (le 16 mars, *ndlr*), par exemple, mes collègues étaient occupés à des démarches auprès des autorités qui continuaient le traitement des demandes, générant des rencontres, des déplacements, et mobilisant des médecins. Nous demandons que toutes les procédures d'asile soient suspendues. ■

BRÈVES

PÉTITION AMNESTY APPELLE À LA SOLIDARITÉ

Des dizaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes sont coincés dans des camps surpeuplés aux frontières de la Turquie et sur les îles grecques. Face à l'urgence humaine et sanitaire, la section suisse d'Amnesty International demande aux autorités d'accueillir des réfugiés à la hauteur des places disponibles dans les centres d'asile fédéraux. Elle a lancé une pétition en ligne le 13 mars allant dans ce sens. Dans un communiqué de

presse, l'organisation souligne: «La Suisse et l'Europe ont leur part de responsabilité dans cette tragédie, car cette situation est une conséquence prévisible de l'échec du système de Dublin et de l'accord entre l'Europe et la Turquie. Elles doivent maintenant agir de toute urgence en accueillant des réfugiés et en mettant en œuvre une solution globale fondée sur la solidarité.» ■ AA Pétition à signer sur: amnesty.ch

CORONAVIRUS POUR UN MORATOIRE SUR LES PROCÉDURES D'ASILE

«Les étrangers sont les grands oubliés des mesures sanitaires!» Ce cri d'alerte, lancé le 18 mars, est celui de Solidarité sans frontières (Sosf), soutenu par de nombreux collectifs d'aide aux migrants à travers la Suisse, à l'intention des autorités fédérales, cantonales et des collectivités publiques. L'organisation dénonce dans un appel: «Il existe un décalage entre les mesures préconisées pour l'ensemble de la population et celles mises en place concrètement pour les personnes migrantes. Les autorités doivent faire preuve de bon sens, agir rapidement et de manière inclusive.» Dans les centres fédéraux d'asile, l'association demande que le Secrétariat d'Etat aux migrations (Sem) s'assure que les personnes puissent respecter une distance spatiale de deux mètres, en particulier dans les dortoirs et les salles communes. L'accès aux soins doit être renforcé. Un moratoire sur toutes les procédures d'asile est nécessaire: «Le Sem doit continuer à enregistrer les nouvelles demandes d'asile, mais il doit renoncer aux entretiens et aux auditions pour protéger la santé des requérantes et des requérants d'asile, des fonctionnaires et des juristes.» En effet, la distance sociale ne peut pas être respectée durant les entretiens. Plus largement, Sosf demande au Sem de stopper toutes les procédures, le droit de re-

cours ne pouvant être garanti à la suite des fermetures des permanences juridiques, et le personnel médical ne pouvant pas être mobilisé pour établir des certificats médicaux dans le cadre d'une procédure d'asile. L'association demande aussi la libération des personnes en détention administrative dont les renvois ne peuvent être exécutés à cause des restrictions des vols et des fermetures des frontières. Pour les personnes sans papiers, elle demande un accès aux soins pour toutes et tous, même sans assurance maladie et en garantissant la confidentialité dans les établissements de santé. Les permis de séjour doivent être renouvelés automatiquement, les guichets publics étant fermés. Et Sosf de conclure: «Comme le dit le Conseil fédéral, c'est tous ensemble et de manière solidaire que nous arriverons à combattre le virus. Laisser de côté les personnes migrantes se révélerait catastrophique, pour elles comme pour l'ensemble de la population.» ■ AA

Le dimanche 22 mars, le Sem a interrompu les procédures d'asile, a indiqué son directeur dans une interview au *Blick* relayée par la RTS, le temps d'équiper les salles d'entrevue de séparations en plexiglas.